

ENTREPOSAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

ACCOMPLIE PAR :

- Toute personne qui utilise des produits chimiques.

NOTE :

- L'entreposage des produits chimiques doit répondre à des standards de sécurité pour limiter les risques d'incendie, assurer la sécurité des utilisateurs, limiter les risques d'accidents et permettre une bonne conservation des produits chimiques. Si des problèmes sont rencontrés avec l'entreposage, contacter la DPS-SST au poste 4000.

ÉQUIPEMENTS REQUIS :

- Sarrau ;
- Lunettes de sécurité.

CATÉGORIES DE PRODUITS :

Type de matières	Définitions et/ou exemples	Mode d'entreposage sécuritaire
1. Solvants	Acétone, éthanol, chloroforme, toluène, huile minérale, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer les contenants dans une armoire sécuritaire pour produits inflammables en tout temps, sauf lors de l'utilisation.
2. Acides concentrés organiques	Acide acétique, formique, lactique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer les contenants dans une armoire sécuritaire pour produits corrosifs en tout temps, sauf lors de l'utilisation. Séparer des bases (dans des armoires distinctes). ▪ Incompatibilités : Ne pas entreposer avec les acides oxydants (section 3).



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-315

3. Acides concentrés oxydants	Acide nitrique, perchlorique, sulfurique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer les contenants dans une armoire sécuritaire pour produits corrosifs en tout temps, sauf lors de l'utilisation. Séparer des bases (dans des armoires distinctes). ▪ Tenir loin des agents réducteurs. ▪ Incompatibilités : Ne jamais entreposer avec les acides organiques (section 2).
4. Acides inorganiques non oxydants	Acide chlorhydrique, phosphorique, fluorhydrique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer les contenants dans une armoire sécuritaire pour produits corrosifs en tout temps, sauf lors de l'utilisation. Séparer des bases (dans des armoires distinctes). ▪ Ils peuvent être entreposés avec les acides organiques (section 2).
5. Bases concentrées	Hydroxyde de sodium, ammoniac, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer les contenants dans une armoire sécuritaire pour produits corrosifs en tout temps, sauf lors de l'utilisation. Séparer des acides (dans des armoires distinctes).
6. Produits oxydants	Peroxydes d'hydrogène, acides oxydants, tétroxyde d'osmium, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir loin des matières organiques (inflammables et combustibles). ▪ Tenir loin des agents réducteurs.
7. Cylindres de gaz	Cylindres contenant des gaz sous pression (Ex. : air, dioxyde de carbone, oxygène, azote, etc.) et les cylindres vides.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les cylindres à plat sur le sol, attachés à un support mural à l'aide d'une chaîne (voir la procédure PA-309).
8. Liquides cryogéniques	Azote liquide, en contenant pressurisé (PGS) ou en thermos.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver les contenants d'azote liquide dans des endroits bien aérés (éviter les chambres froides) et correctement fermés (voir la procédure PA-301).
9. Drogues contrôlées / anti-néoplasiques et autres	Somnotol, sel de barbital, cyanures, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les drogues contrôlées et médicaments anti-néoplasiques doivent être entreposés dans une armoire distincte des autres produits, verrouillée en tout temps. Un inventaire doit être conservé pour chaque contenant et chaque prélèvement/utilisation effectué doit y être consigné.
10. Produits chimiques autres	Acrylamide, urée, EDTA, TRIS, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposer les contenants sur des étagères, des tablettes ou dans des armoires. Éviter l'entreposage plus haut que les yeux.
11. Résidus chimiques	Contenants de 1L, 4L ou 10L, sacs de plastique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garder les résidus dans un endroit sécuritaire du laboratoire, hors de la circulation et adéquatement identifiés.



TYPES D'ENTREPOSAGE :

<p>1. Armoires sécuritaires pour matières inflammables et combustibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les armoires sécuritaires pour les matières inflammables et combustibles sont spécialement conçues pour l'entreposage. Elles sont ventilées en permanence et offrent un confinement en cas d'incendie. ▪ Les portes doivent être obligatoirement fermées en tout temps. ▪ Les hottes ne sont pas des armoires sécuritaires supplémentaires. ▪ Conserver les gros contenants (20L) dans la partie inférieure de l'armoire.
<p>2. Armoires sécuritaires pour matières corrosives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les armoires sécuritaires pour les matières corrosives sont spécialement conçues pour l'entreposage. Elles sont généralement ventilées en permanence et offrent un confinement. ▪ Les portes doivent être obligatoirement fermées en tout temps. ▪ Les hottes ne sont pas des armoires sécuritaires supplémentaires. ▪ Suivre les indications des pages précédentes en ce qui concerne les incompatibilités.
<p>3. Réfrigérateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas y entreposer de produits inflammables, à moins que le réfrigérateur soit spécialement conçu pour le faire (lab-safe). Toujours identifier les produits et solutions de façon claire et permanente.
<p>4. Congélateurs -20°C et -80°C</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des ménages régulièrement pour limiter l'accumulation de givre ou de glace sur les produits.
<p>5. Armoires fermées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne jamais trop charger les tablettes des armoires pour éviter les « éboulements » lors de l'ouverture.
<p>6. Tablettes ouvertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne jamais trop charger les tablettes, un contenant doit toujours être à 100% sur la surface (pas de coin qui dépasse). S'assurer que les tablettes sont munies de rebords, cela évitera que les produits tombent accidentellement et limitera d'éventuels déversements.
<p>7. Hottes chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les hottes servent à la manipulation sécuritaire des produits, ce ne sont pas des sites d'entreposage. Il ne s'agit pas d'armoires sécuritaires supplémentaires.
<p>8. Plancher</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun produit dangereux ne doit être entreposé directement sur le sol (sauf les cylindres de gaz). En particulier, aucun contenant de 20L de solvant ne doit rester au sol.

